



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Stages arts et sports 2015
Participation financière de la Ville

DE20151214_43

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

**Stages arts et sports 2015
Participation financière de la Ville**

Sports
id : 1140

Conseil municipal
14 décembre 2015

43

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Dans le cadre des animations organisées pendant les vacances scolaires, la Ville d'Angoulême attribue des subventions aux associations listées ci-après.

Ces montants versés au titre des stages arts et sports concernent la période des vacances scolaires de Toussaint 2015. Ils sont attribués de la manière suivante au regard des actions programmées :

ASSOCIATIONS	Montant de subvention
Ancienne et Espérance Angoulême	652,40 €
Angoulême Judo	326,20 €
Angoulême Volley Club	326,20 €
Billard Club Angoumois	326,20 €
Club Alpin Français	326,20 €
Échiquier Angoumois	260,96 €
Éclaireuse, Garance Voyageuse	1 050,00 €
La Gaule Charentaise	326,20 €
TOTAL	3 594,36 €

Il vous est proposé d'approuver ce programme de participation financière.

La dépense en résultant d'un montant de 3 594,36 € est inscrite au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

